

Dans le cadre de son dixième anniversaire

En collaboration avec

le Ministère de la Famille et de l'Intégration

le Service National de la Jeunesse



Le Centre de Médiation asbl vous invite

COLLOQUE NATIONAL

« Médiation au Luxembourg :

Ensemble conjuguons ce nouveau paradigme de la gestion de conflits

au passé

au présent ...

Mais surtout au futur ! »

Vous rencontrez des conflits dans votre vie professionnelle et/ou personnelle ...

Si l'on vous dit : MEDIATION ?

Et que vous répondez : OUI, MAIS ... ! ou NON !

Venez partager avec nous vos interrogations par rapport à la médiation

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008

de 9 à 16hrs

au Forum Geesseknaeppchen

(40, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg)

LE PROGRAMME

Horaire	
08h45 - 09h00	Accueil des participant(e)s
09h00 - 09h45	Conférence introductive
09h45 - 10h00	Explications pratiques sur le déroulement des « ateliers »
10h00 - 10h30	PAUSE
10h30 - 12h30	Travail en ateliers
12h30 - 14h00	PAUSE MIDI
14h00 - 15h00	Travail en ateliers (suite)
15h15 - 16h00	Mise en commun & Conclusions

LES ATELIERS

CINQ ATELIERS

Langue(s) : luxembourgeoise / française ou allemande
suivant les participant(e)s aux ateliers - mises en commun en français

1. Conflits et famille :

Il subsiste encore des réticences de la part des familles et des professionnels à avoir recours à la médiation familiale. A partir de situations vécues, identifions ensemble ces réticences afin d'encourager le recours à ce processus de régulation de conflits et de favoriser le développement de la médiation familiale au Grand-Duché de Luxembourg.

Atelier géré par : Madame Marylène REMACLE et Madame Isabelle WURTH

2. Conflits en milieu scolaire :

Cet atelier permettra d'approcher de plus près les différentes formes de médiation dans la communauté scolaire. Les objectifs, les pratiques et les modes de fonctionnement seront abordés. Ensemble, nous allons réfléchir sur ce qui existe déjà et sur d'éventuelles nouvelles pistes à envisager.

Public cible : élèves, parents et professionnels du processus socio-éducatif (sans distinction des types d'enseignements).

Atelier accessible aux élèves.

Atelier géré par : Madame Manette KAYSER, Madame Lis THOMÉ et Monsieur Gilbert GRAF

3. Les mineurs et la loi :

Lorsqu'un mineur commet un acte contraire à la loi...

Faut-il répondre à tout acte ?

Est-ce que tout acte mérite la même réponse ?

La médiation : un processus responsabilisant ?

Atelier géré par : Madame Ofelia WEBER, Monsieur Jean BREDIMUS et Monsieur Luc JEMMING

4. Les majeurs et la loi :

Article 24(5) du Code d'Instruction Criminelle :

« Le Procureur d'Etat peut - préalablement à sa décision sur l'action publique - décider de recourir à une médiation, s'il lui apparaît qu'une telle mesure est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé à la victime, ou bien de mettre fin au trouble résultant de l'infraction, ou encore de contribuer au reclassement de l'auteur de l'infraction.

Toutefois, le recours à la médiation est exclu en présence d'infractions à l'égard de personnes avec lesquelles l'auteur cohabite.

Le médiateur est tenu au secret professionnel. »

La médiation est, par essence, volontaire.

Quand en est-il de ce principe en médiation pénale ?

Comment donner la possibilité aux médié(e)s de sentir libre de refuser ou d'accepter la médiation ?

Réfléchissons-y ensemble ...

Atelier géré par : **Madame Diane MEYER et Madame Elisabeth RIBEIRO**

5. Les conflits de voisinage :

Ces petits conflits de la vie de tous les jours qui rendent notre vie insupportable ...

Les conflits de voisinages se distinguent souvent pas des nuisances entre voisins, des conflits au niveau des servitudes, ...et perturbent ainsi la qualité de vie entre voisins, ou dans le quartier.

Que faire ? Où aller ?

Comment la médiation peut-elle aider à résoudre ces conflits à l'amiable ?

Atelier géré par : **Monsieur Dan BIANCALANA et Monsieur Toni DE GRISANTIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION (date limite 21 novembre 2008) :

INSCRIPTION GRATUITE mais OBLIGATOIRE

NOM : _____ Prénom : _____

Institution : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

E-mail : _____

Je m'inscris à l'atelier :

	CHOIX #1	CHOIX #2
Conflits et famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conflits en milieu scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le jeune et la loi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'adulte et la loi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conflits de voisinage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A renvoyer (date limite 21 novembre 2008) :

Par courrier : Centre de Médiation asbl
24-26, Place de la Gare
Galerie Kons (secteur C – 3^e étage)
L – 1616 Luxembourg

Par Fax : +352 27 48 34 59

Par e-mail : info@mediation.lu
(formulaire téléchargeable sur www.mediation.lu)